



Adaptations du fichier des coûts par cas en vue des relevés SwissDRG 2017 et 2018

Version du 04.01.2017

Changements marqués jaune

Indexe

1. REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
2. FICHIER DES COÛTS PAR CAS SWISSDRG	3
2.1. VARIABLES RELEVÉ 2017	3
2.2. VARIABLES PRÉVUES POUR LE RELEVÉ 2018	6
2.3. FORMAT DU FICHIER DES COÛTS PAR CAS	9
3. CONTACT	9

1. Remarques préliminaires

SwissDRG SA a pour mission d'améliorer continuellement la structure tarifaire SwissDRG, afin d'assurer une rémunération adéquate dans le domaine des soins stationnaires somatiques aigus. Un objectif fondamental représente l'amélioration de la qualité des données pour permettre une meilleure comparaison des dates relevées des hôpitaux.

Pour atteindre ce but SwissDRG SA a décidé d'appliquer le relevé de l'unité finale d'imputation du cas administratif REKOLE® dès le relevé des données 2017 (données 2016)¹. Il en résulte que SwissDRG SA disposera d'informations plus détaillées sur les coûts par cas, de suite le calcul du catalogue des forfaits par cas pourra être plus précis. L'alignement du fichier des coûts par cas à l'unité finale d'imputation du cas administratif REKOLE® se fait sous respect des modifications apportées par la commission technique comptabilité H+ (REK)².

Ci-après sont présentés en détail les fichiers des coûts par cas SwissDRG pour les relevés 2017 et 2018, ce dernier sous réserve d'ultérieures modifications (entre autre par de nouvelles décisions REK). Le fichier des coûts par cas a été conçu de façon à ce que dès le relevé 2018 il dispose d'un format valable pour les prochaines années et qui peut encore être développé dans une certaine mesure, afin de minimiser les efforts pour les cliniques.

Du fait que certains hôpitaux ont des difficultés à effectuer les adaptations citées plus bas jusqu'au délai imposé, SwissDRG SA a décidé d'accepter deux formats pour la livraison des données de coûts 2017. D'une part est prévue la livraison dans le nouveau format, comme décrit sous le point 2.1. D'autre part et pour permettre à tous les hôpitaux de livrer les données, les livraisons de données dans le format actuel (livraison 2016) sont encore acceptées.

¹ SwissDRG AG, [décision du conseil d'administration](#) du 03 septembre 2015.

² H+, Commission technique comptabilité (REK), décisions [15_005](#) et [15_003](#).

2. Fichier des coûts par cas SwissDRG

2.1. Variables Relevé 2017

N°	Variable	Désignation	
Données référentielles générales			
1	year	Année des données	
2	4.6.V01	Numéro du cas administratif (voire variable rangée 663 de la ligne MD)	[clé primaire]
Coûts directs			Plan comptable H+ ²
3	v101	Médicaments	400
4	v102	Sang et produits sanguins	400
5	v103	Matériel médical	401
6	v104	Implants	401
7	v105	Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques de tiers (non-compris honoraires médicaux)	405
8	v106	Honoraires médicaux (non-soumis aux assurances sociales)	405
9	v107	Honoraires de médecins, médecins hospitaliers (soumis aux assurances sociales)	380
10	v108	Honoraires de médecins, médecins agréés (soumis aux assurances sociales)	381
11	v109	Transports de patients fournis par des tiers	480
12	v110	Autres prestations de tiers liées au patient	485
13	v111	Autres frais liés aux patients	486
Coûts indirects			Centre de charges obligatoire REKOLE®
14	v200	Administration des patients, coûts indirects sans CUI	(10)
15	v201	Administration des patients, CUI ¹	(10)
16	v210	Salle d'opérations, coûts indirects sans CUI	(20)
17	v211	Salle d'opérations, CUI ¹	(20)
18		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
19		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
20	v220	Anesthésie, coûts indirects sans CUI	(23)
21	v221	Anesthésie, CUI ¹	(23)
22	v230	Unité de soins intensifs (IPS) Unité de soins intermédiaires (IMC), coûts indirects sans CUI	(24)
23	v231	Unité de soins intensifs (IPS) Unité de soins intermédiaires (IMC), CUI ¹	(24)
24		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
25		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
26		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
27		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
28		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
29		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
30	v250	Urgences, coûts indirects sans CUI	(25)
31	v251	Urgences, CUI ¹	(25)

N°	Variable	Désignation	
		Coûts indirects	Centre de charges obligatoire REKOLE®
32		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
33		<i>reste vide dans le relevé 2017</i>	
34	v260	Procédé d'imagerie médicale, coûts indirects sans CUI	(26)
35	v261	Procédé d'imagerie médicale, CUI ¹	(26)
36	v270	Salle d'accouchement, coûts indirects sans CUI	(27)
37	v271	Salle d'accouchement, CUI ¹	(27)
38		<i>Reste vide dans le relevé 2017</i>	
39		<i>Reste vide dans le relevé 2017</i>	
40	v280	Médecine nucléaire et radiooncologie, coûts indirects sans CUI	(28)
41	v281	Médecine nucléaire et radiooncologie, CUI ¹	(28)
42	v290	Laboratoire, coûts indirects sans CUI	(29)
43	v291	Laboratoire, CUI ¹	(29)
44	v300	Dialyses, coûts indirects sans CUI	(30)
45	v301	Dialyses, CUI ¹	(30)
46	v310	Corps médical, activités 1-5, coûts indirects sans CUI	(31)
47	V311	Corps médical, activités 1-5, CUI ¹	(31)
48	v320	Physiothérapie, coûts indirects sans CUI	(32)
49	v321	Physiothérapie, CUI ¹	(32)
50	v330	Ergothérapie, coûts indirects sans CUI	(33)
51	v331	Ergothérapie, CUI ¹	(33)
52	v340	Logopédie, coûts indirects sans CUI	(34)
53	v341	Logopédie, CUI ¹	(34)
54	v350	Thérapies non médicales et conseils, coûts indirects sans CUI	(35)
55	v351	Thérapies non médicales et conseils, CUI ¹	(35)
56	v360	Diagnostic médical et thérapeutique, coûts indirects sans CUI	(36)
57	v361	Diagnostic médical et thérapeutique, CUI ¹	(36)
58		<i>Reste vide dans le relevé 2017</i>	
59		<i>Reste vide dans le relevé 2017</i>	
60	v370	Soins, Coûts indirects sans CUI	(39)
61	v371	Soins, CUI ¹	(39)
62	v380	Hôtellerie chambre, coûts indirects sans CUI	(41)
63	v381	Hôtellerie chambre, CUI ¹	(41)
64	v390	Hôtellerie cuisine, coûts indirects sans CUI	(42)
65	v391	Hôtellerie cuisine, CUI ¹	(42)
66	v400	Hôtellerie service, coûts indirects sans CUI	(43)

N°	Variable	Désignation	Centre de charges obligatoire REKOLE®
Coûts indirects			
67	v401	Hôtellerie service, CUI ¹	(43)
68	v410	Autres fournisseurs de prestations, coûts indirects sans CUI	(44)
69	v411	Autres fournisseurs de prestations, CUI ¹	(44)
70	v420	Pathologie, coûts indirects sans CUI	(45)
71	v421	Pathologie, CUI ¹	(45)
72	v430	Recherche et formation universitaire, coûts indirects sans CUI	(47)
73	v431	Recherche et formation universitaire, CUI ¹	(47)
74	v440	Service de sauvetage et d'ambulance (uniquement transports secondaires), coûts indirects sans CUI	(77)
75	v441	Service de sauvetage et d'ambulance (uniquement transports secondaires), CUI ¹	(77)
76	V500	Corps médical, activité 6, coûts indirects sans CUI (ne sera plus relevé sous cette forme dès le relevé 2018).	(31)
77	V501	Corps médical, activité 6, CUI ¹ (ne sera plus relevé sous cette forme dès le relevé 2018).	(31)
Champs de réserve			
78		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
79		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
80		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	

1) Comptes H+ 442, 444, 448 (voire REKOLE®, plan comptable H+, 2014)

2) Les comptes H+ 403 et 404 ne sont plus considérés comme coûts directs selon le relevé de l'unité finale d'imputation REKOLE. Ces coûts sont calculés comme coûts indirects.

2.2. Variables prévues pour le relevé 2018

N°	Variable	Désignation	
Données référentielles générales			
1	year	Années des données	
2	4.6.V01	Numéro du cas administratif (voire variable rangée 663 de la ligne MD)	[clé primaire]
Coûts indirects			Plan comptable H+ Kontenrahmen²
3	v101	Médicaments	400
4	v102	Sang et produits sanguins	400
5	v103	Matériel médical	401
6	v104	Implants	401
7	v105	Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques de tiers (non-compris honoraires médicaux)	405
8	v106	Honoraires médicaux (non-soumis aux assurances sociales)	405
9	v107	Honoraires de médecins, médecins hospitaliers (soumis aux assurances sociales)	380
10	v108	Honoraires de médecins, médecins agréés (soumis aux assurances sociales)	381
11	v109	Transports de patients fournis par des tiers	480
12	v110	Autres prestations de tiers liées au patient	485
13	v111	Autres frais liés aux patients	486
Coûts indirects			Centre de charges obligatoire REKOLE®
14	v200	Administration des patients, Coûts indirects sans CUI	(10)
15	v201	Administration des patients, CUI ¹	(10)
16	v210	Salles d'opérations, Coûts indirects sans CUI	(20)
17	v211	Salles d'opérations, CUI ¹	(20)
18	v212	Corps médical des salles d'opérations - Activités 6a, Coûts indirects sans CUI	(31)
19	v213	Corps médical des salles d'opérations - Activités 6a, CUI ¹	(31)
20	v220	Anesthésie, Coûts indirects sans CUI	(23)
21	v221	Anesthésie, CUI ¹	(23)
22	v230	Soins intensifs(IPS), Coûts indirects sans CUI	(24)
23	v231	Soins intensifs(IPS), CUI ¹	(24)
24	v232	Corps médical des IPS - Activités 6b ₁ , Coûts indirects sans CUI	(31)
25	v233	Corps médical des IPS - Activités 6b ₁ , CUI ¹	(31)
26	v240	Unités de soins intermédiaires reconnues (IMCU), Coûts indirects sans CUI	(38)
27	v241	Unités de soins intermédiaires reconnues (IMCU), CUI ¹	(38)
28	v242	Corps médical de l' IMCU - Activités 6b ₂ , Coûts indirects sans CUI	(31)
29	v243	Corps médical de l' IMCU - Activités 6b ₂ , CUI ¹	(31)
30	v250	Urgences, Coûts indirects sans CUI	(25)
31	v251	Urgences, CUI ¹	(25)
32	v252	Corps médical des Urgences - Activités 6b ₃ , Coûts indirects sans CUI	(31)
33	v253	Corps médical des Urgences - Activités 6b ₃ , CUI ¹	(31)

N°	Variable	Désignation	Centre de charges obligatoire REKOLE®
Coûts indirects			
34	v260	Procédé d'imagerie médicale, Coûts indirects sans CUI	(26)
35	v261	Procédé d'imagerie médicale, CUI ¹	(26)
36	v270	Salle d'accouchement, Coûts indirects sans CUI	(27)
37	v271	Salle d'accouchement, CUI ¹	(27)
38	v272	Corps médical de la Salle d'accouchements - Aktivitäten 6b ₄ , Coûts indirects sans CUI	(31)
39	v273	Corps médical de la Salle d'accouchements - Aktivitäten 6b ₄ , CUI ¹	(31)
40	v280	Médecine nucléaire et radiooncologie, Coûts indirects sans CUI	(28)
41	v281	Médecine nucléaire et radiooncologie, CUI ¹	(28)
42	v290	Laboratoire, Coûts indirects sans CUI	(29)
43	v291	Laboratoire, CUI ¹	(29)
44	v300	Dialyse, Coûts indirects sans CUI	(30)
45	v301	Dialyse, CUI ¹	(30)
46	v310	Corps médical, activités1-5, Coûts indirects sans CUI	(31)
47	v311	Corps médical, activités1-5, CUI ¹	(31)
48	v320	Physiothérapie, Coûts indirects sans CUI	(32)
49	v321	Physiothérapie, CUI ¹	(32)
50	v330	Ergothérapie, Coûts indirects sans CUI	(33)
51	v331	Ergothérapie, CUI ¹	(33)
52	v340	Logopédie, Coûts indirects sans CUI	(34)
53	v341	Logopédie, CUI ¹	(34)
54	v350	Thérapies non médicales et conseils, Coûts indirects sans CUI	(35)
55	v351	Thérapies non médicales et conseils, CUI ¹	(35)
56	v360	Diagnostic médical et thérapeutique, Coûts indirects sans CUI	(36)
57	v361	Diagnostic médical et thérapeutique, CUI ¹	(36)
58	v362	Corps médical du Diagnostic médical et thérapeutique - Activités 6b ₅ , Coûts indirects sans CUI	(31)
59	v363	Corps médical du Diagnostic médical et thérapeutique - Activités 6b ₅ , CUI ¹	(31)
60	v370	Soins, Coûts indirects sans CUI	(39)
61	v371	Soins, CUI ¹	(39)
62	v380	Hôtellerie chambre, Coûts indirects sans CUI	(41)
63	v381	Hôtellerie chambre, CUI ¹	(41)
64	v390	Hôtellerie cuisine, Coûts indirects sans CUI	(42)
65	v391	Hôtellerie cuisine, CUI ¹	(42)
66	v400	Hôtellerie service, Coûts indirects sans CUI	(43)
67	v401	Hôtellerie service, CUI ¹	(43)

N°	Variable	Désignation	Centre de charges obligatoire REKOLE®
Coûts indirects			
68	v410	Autres fournisseurs de prestations, Coûts indirects sans CUI	(44)
69	v411	Autres fournisseurs de prestations, CUI ¹	(44)
70	v420	Pathologie, Coûts indirects sans CUI	(45)
71	v421	Pathologie, CUI ¹	(45)
72	v430	Recherche et formation universitaire, Coûts indirects sans CUI	(47)
73	v431	Recherche et formation universitaire, CUI ¹	(47)
74	v440	Service de sauvetage et d'ambulance (uniquement transports secondaires), Coûts indirects sans CUI	(77)
75	v441	Service de sauvetage et d'ambulance (uniquement transports secondaires), CUI ¹	(77)
Champs de réserve			
76		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
77		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
78		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
79		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	
80		<i>Champs de réserve, laisser vide</i>	

1) Comptes H+ 442, 444, 448 (voire REKOLE®, plan comptable H+, 2014)

2) Les comptes H+ 403 et 404 ne sont plus considérés comme coûts directs selon le relevé de l'unité finale d'imputation REKOLE. Ces coûts sont calculés comme coûts indirects.

2.3. Format du fichier des coûts par cas

Le fichier des coûts par cas est relevé par SwissDRG SA dans un format propre. Pour une livraison des données à SwissDRG SA réussie, le fichier doit remplir les critères suivants:

- Le fichier est livré sous format de texte (ISO 8859-1) affecté de l'extension .txt ou .dat.
- Chaque ligne du fichier des coûts par cas correspond à un cas.
- **Le fichier contient 80 variables.**
- Les variables sont séparés par des Pipes (ASCII-Code 124: „|“).
- **La dernière variable d'une ligne ne termine pas avec une pipe, chaque ligne contient donc 79 pipes.**
- Le CRLF (ASCII-Codes 13 et 10) est utilisé comme saut de ligne.
- Le fichier **ne doit pas contenir** de noms de variables
- Les variables de coûts ne peuvent contenir que des chiffres, non pas des lettres.
- **Les chiffres ne doivent pas contenir de formatage comme séparateur de milliers, virgules inversées, espace etc.**
- **Le point est utilisé comme séparateur décimal (par ex. . 1234.50).**
- Certaines variables doivent rester vides, comme noté dans la description.
- La clé primaire dans la **2e colonne** correspond à la variable 4.6.V01 de la statistique médicale. Celle-ci ne permet pas de double réponse et de champs vides.
- Chaque cas doit contenir des coûts d'utilisation des immobilisations, des valeurs négatives ne sont pas tolérées.
- Chaque cas doit contenir des coûts de recherche et formation universitaire (v430/v431), si le questionnaire le postule. Des valeurs négatives ne sont pas tolérées.

3. Contact

Monsieur Rémi Guidon Tel. +41 (31) 544 12 26
E-Mail: remi.guidon@swissdrg.org

Monsieur Cedric Haberthür Tel. +41 (31) 544 12 25
E-Mail: cedric.haberthuer@swissdrg.org